

DEPARTEMENT DES
ARDENNES

ARRONDISSEMENT
DE
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Délibération n°

N°16CD/02/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC
INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
**OFFICE DE TOURISME
ARDENNE RIVES DE
MEUSE**

Place du Château
08320 VIREUX-WALLERAND

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ DE DIRECTION

SEANCE DU 17 FEVRIER 2026

OBJET : Approbation du plan sobriété de l'OTC (annexe)

L'an deux mille VINGT-SIX, dix-sept février à dix-huit heures, le Comité de Direction de l'Etablissement Public Industriel et Commercial Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse, légalement convoqué, s'est réuni au CISE, rue pasteur, à Vireux-Wallerand, sous la Présidence de Madame Isabelle BODART.

<p>Membres en exercice : 14 Membres présents : 8 Suffrages exprimés : 8 N'ayant pas pris part au vote : 0</p>

Convocation faite le : 9 février 2026

Etaient Présent(e)s :

Mesdames Isabelle BODART, Frédérique CHABOT, Angéline COURTOIS, Virginie ROGISSART, Dominique FLORES, et Messieurs Joel BOUCHER, Mickaël WALTER, Yohan LOGGIA.

Etaient excusé(e)s :

Messieurs Bernard DEFORGE, Slimane CHIBANE.

Secrétaire de séance :

Madame Angéline COURTOIS

Objet : Approbation du plan sobriété de l'OTC (annexe)	Délibération avec incidence financière	Délibération n° N°16CD/02/2026
		Date : 17 février 2026

Entendu l'exposé de la Vice-Présidente, sur la mise en œuvre de la Communauté de son plan sobriété depuis 2022. Ce plan s'est inscrit sur la durée, initié d'abord dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'inflation des prix des énergies, les températures de l'été 2022 et l'intensification de la politique gouvernementale vers le 0 carbone,

Entendu la Vice-Présidente sur le constat des températures programmées à l'office et le rappel des couts d'énergie en concordance, et par conséquent la nécessité d'adopter un plan sobriété,

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **décide** d'adopter notre plan sobriété et les éco gestes associés, annexé à la présente,
- **décide** d'élaborer un plan pluri annuel d'investissement pour remplacer les éclairages par des LEDs,
- **décide** de mener une comparaison des couts d'électricité et le cas échéant de m'autoriser à signer une convention de groupement de commande publique pour intégrer le marché groupé porté par la Communauté,
- **donne** délégation au Président ou son représentant pour désigner le référent.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,

Certifié Exécutoire,

Le Président de l'EPIC
Office de Tourisme ARDENNE rives de Meuse.

Bernard DEFORGE.

Transmis au représentant de l'Etat le : 20/02/2026

Affiché le : 20/02/2026



**Pour le Président
et par délégation**

PREFECTURE DES ARDENNES

20 FEV. 2026

ARRIVEE

Plan sobriété et écogestes de l'Office de Tourisme Communautaire

1) Le plan sobriété de notre Office de tourisme

Au constat que les consignes affichent la température anormale de 24°, y compris dans les espaces inoccupés, je vous propose d'adopter les écogestes suivants :

Pour le chauffage et l'eau sanitaire :

- Sur les consignes :
 - o Baisser la température de l'eau sanitaire, garder le chauffe-eau à 60°, et en sortie 37°,
 - o Baisser la température dans les bâtiments à 20°, affiché 21°,
 - o Baisser la température la nuit à 18°C et à 16°C degrés lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours,
 - o Au-delà, mise hors gel des installations.
- Sur les installations :
 - o Évaluer le coût des modifications à entreprendre : vanne thermostatique, thermostat, ...
 - o Vérifier calorifugeage des distributions et isolations des locaux de production : à entreprendre si insuffisant,
 - o Protection thermique des corps de chauffe.

Pour la consommation électrique et l'éclairage :

Concernant les éclairages, élaborer un plan d'investissement sur deux ans afin de passer tous les éclairages du bâtiment en LED.

Demander le concours des services de la Communauté pour réaliser cette opération selon une convention financière et si hors champs de leur compétence qu'ils élaborent le cahier des charges, voir porter la consultation pour le compte de l'OTC.

Concernant le contrat de fourniture d'énergie, faire une comparaison des coûts actuels supportés par notre office et celui du marché groupé de la Communauté avec la SPL et les régies et le cas échéant, d'en sortir pour rejoindre le groupement dès que possible.

2) Les éco gestes :

- o Afficher et sensibiliser aux éco geste,
- o Veiller à leur respect dans un premier temps, contraindre dans un deuxième,
- o Le rôle du référent, développé ci-après, prend ici tout son sens,
- o Optimiser les moyens de coupures sur les alimentations électriques,

3) Le référent énergie

Le Comité de Direction décide qu'un référent énergie soit désigné au sein du personnel de l'Office.

Ses missions sont les suivantes :

- il est en charge de l'exécution et suivi du plan de sobriété,
- il vérifie et agit : à la fin des activités, il s'assure de l'extinction des équipements, éclairages, ordinateurs, photocopieurs, ...,
- il vérifie les consignes de chauffage,
- il participe et sensibilise à la lutte contre le gaspillage,
- il veille à la disparition des moyens de chauffage individuels,
- il sensibilise ses collègues aux gestes de sobriété.
- il assure la diffusion et connaissance des écogestes.